Autorisation du projet

La vérification des états financiers du fonds renouvelable d'aliénation des biens immobiliers (FRABI) a été effectuée conformément au Plan de vérification et d'évaluation de 2002-2003 approuvé par le Comité de vérification et d'examen du Ministère.

Objet de la vérification

La vérification avait pour but de certifier la présentation équitable, dans les états financiers du fonds renouvelable, de la situation financière et des résultats des activités et des mouvements de trésorerie pour l'exercice qui se terminait le 31 mars 2003, afin d'en rendre compte au sous-ministre et à l'agent financier principal du Ministère. Les états financiers et le rapport du vérificateur sont publiés dans les Comptes publics du Canada.

Résultats de la vérification

Suite à la vérification, le cabinet d'experts-comptables, Ernst and Young s.r.l. a fourni le rapport annexé (l'opinion) des vérificateurs.

Fonds renouvelable d'aliénation des biens immobiliers

États financiers
31 mars 2003

PRICEWATERHOUSECOOPERS

PricewaterhouseCoopers LLP
Comptables Agréés
99 rue Bank
Suite 700
Ottawa, Ontario
Canada K1P 1K6
Téléphone +1 (613) 237 3702
Télécopieur +1 (613) 237 3963

12 juin 2003

Rapport du Vérificateur

Au directeur général, Direction générale de la vérification et de l'éthique
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Nous avons vérifié le bilan du **Fonds renouvelable d'aliénation des biens immobiliers** au 31 mars 2003, ainsi que les états de l'exploitation, du surplus accumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds renouvelable d'aliénation des biens immobiliers. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'informations fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis, et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds renouvelable d'aliénation des biens immobiliers au 31 mars 2003, ainsi que les résultats de son exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables présentés dans la note 2.

PricewaterhouseCoopers LLP

Comptables agréés

PricewaterhouseCoopers s'entend du cabinet canadien PricewaterhouseCoopers s.r.l. et des autres sociétés membres de PricewaterhouseCoopers International Limited, chacune étant une entité distincte et indépendante sur le plan juridique.

Fonds renouvelable d'aliénation des biens immobiliers

BILAN

	Au 31 mars	
	2003	2002
En milliers de dollars		
Actif		
Court terme		
Fonds en transit	159	-
Débiteurs		
Governement du Canada	2 534	-
Tiers	142	-
Travaux en cours	4 094	5 139
	6 929	5 139
Passif		
Court terme		
Créditeurs et charges à payer		
Governement du Canada	574	-
Dépôts sur aliénations	208	349
	782	349
Avoir du Canada		
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds	1 147	(210)
Surplus accumulé	5 000	5 000
	6 929	5 139

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Fonds renouvelable d'aliénation des biens immobiliers

ÉTAT DE L'EXPLOITATION

	Pour l'exercice terminé le 31 mars	
	2003	2002
En milliers de dollars		
Revenus	14 558	15 734
Frais d'exploitation		
Honoraires payés	1 377	1 558
Déboursés	1 947	1 624
Autres dépenses	10	-
	3 334	3 182
Bénéfice net	11 224	12 552

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Fonds renouvelable d'aliénation des biens immobiliers

ÉTAT DU SURPLUS ACCUMULÉ

	Pour l'exercice terminé le 31 mars	
	2003	2002
En milliers de dollars		
Solde au début de l'exercice	5 000	5 000
Bénéfice net	11 224	12 552
Transfert en partie du surplus accumulé à l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds (note 1)	(11 224)	(12 552)
Solde à la fin de l'exercice	5 000	5 000

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Fonds renouvelable d'aliénation des biens immobiliers

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Pour l'exercice terminé le 31 mars	
	2003	2002
En milliers de dollars		
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	11 224	12 552
Variation du fonds de roulement (note 3)	(1 357)	(1 488)
Ressources financières nettes fournies par les activités d'exploitation	9 867	11 064
Activités de financement		
Transfert en partie du surplus accumulé à l'imputation nette accumulé sur l'autorisation du Fonds (note 1)	(11 224)	(12 552)
Ressources financières nettes employées par les activités de financement	(11 224)	(12 552)
Diminution nette de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds	(1 357)	(1 488)
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds, au début de l'exercice	210	1 698
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds, à la fin de l'exercice	(1 147)	210

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Fonds renouvelable d'aliénation des biens immobiliers

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

1. AUTORISATION ET BUTS

Le Fonds renouvelable d'aliénation des biens immobiliers a été établi en 1996 en vertu de l'article 5.1 de la *Loi sur les fonds renouvelables* afin d'offrir un mécanisme à l'intérieur du Programme des services pour financer les services d'aliénation des biens immobiliers fédéraux. Tous les produits de la vente, moins les coûts et les dépenses liés à l'aliénation, sont déposés au Trésor. Tout surplus accumulé à la fin de l'année dans le Fonds renouvelable d'aliénation des biens immobiliers, en sus de 5 000 000 $, est déposé au Trésor, et le Ministère soumet des rapports annuels au Conseil du Trésor au moment de l'établissement du Budget principal des dépenses. Ceci est conforme aux modalités approuvées dans la décision #822056 du Conseil du Trésor le 19 janvier 1995.

Le Fonds renouvelable a reçu du Parlement une autorisation permanente et continue en vue d'effectuer des paiements au moyen du Trésor pour financer un fonds de roulement suffisant. Le total de ce financement ne peut excéder en aucun temps la somme de 5 000 000 $.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada en autant qu'ils soient conformes aux politiques et directives gouvernementales. Les principales conventions comptables comprennent :

a) **Revenus et dépenses**
Les revenus sont reconnus dans la période comptable au cours de laquelle les deux éléments suivants existent; le titre est transféré à l'acheteur et le paiement complet est reçu par l'État. Les dépenses sont comptabilisées sur la base de la comptabilité d'exercice.

b) **Travaux en cours**
Les travaux en cours comprennent les coûts de la main-d'oeuvre et les déboursés encourus pour les services rendus ou les biens livrés pour les aliénations ou transferts non finalisés à la fin de l'exercice.

c) **Dépôts sur aliénations**
Les dépôts sur les aliénations des biens immobiliers constituent des recettes sur des aliénations futures qui ne sont pas finalisées à la fin de l'exercice financier.

d) **Assurance**
Le Fonds renouvelable a pour politique de ne pas assurer ses biens conformément à la politique gouvernementale d'auto-assurance.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

3. VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT

En milliers de dollars

	2003	2002	Variations
Actifs à court terme	6 929	5 139	(1 790)
Passifs à court terme	782	349	433
	6 147	4 790	(1 357)